

M. Jean-François SCHOULLER
Chef d'Établissement.

Amboise, le 01 juillet 2020

Chers parents

En cette fin d'année scolaire 2019/2020, je tenais à vous souhaiter, au nom de tous les personnels de l'Institution, un excellent été mais aussi un repos bien mérité.

Je profiterai de ce courrier, pour vous remercier de la confiance accordée à l'établissement et à son personnel. Nous avons la volonté de donner à vos enfants les moyens d'atteindre leurs objectifs afin qu'ils puissent affronter leur vie future en citoyens responsables et solidaires. Nous nous efforçons d'accompagner les élèves le mieux possible de la petite section à la troisième en leur offrant un cadre pédagogique, relationnel et spirituel favorable. Mais cette réussite ne peut être complète sans le rassemblement de tous les acteurs autour de cet objectif de réussite à savoir l'élève lui-même, sa famille, le personnel Ogec et les enseignants. C'est ensemble et dans une relation de confiance que cet objectif pourra être atteint.

Pour rappel, l'établissement sera fermé du 10 juillet au 16 août 2020.

Nous joignons à ce courrier les informations concernant la rentrée et les listes des fournitures personnelles en sachant que d'autres fournitures seront achetées par l'école.

Après 15 années de services au sein de cet établissement et appelé pour d'autres missions à Tours, je quitterai l'institution Sainte Clotilde fin août. Mme Hélène L'Hôpital prendra la fonction de chef d'établissement du collège et Mme Sylvie Cornilleau (actuellement enseignante et assistante pédagogique de l'Institution) prendra la fonction de chef d'établissement de l'école maternelle et primaire.

Je vous confirme néanmoins l'engagement que j'ai pris auprès de vous d'inscrire votre enfant dans l'établissement pour la rentrée de septembre 2020 et le confie à cette nouvelle équipe de direction.

Note sur l'assurance scolaire :

Nous vous rappelons que vous devez fournir impérativement à la rentrée une attestation d'assurance valable pour l'année 2020-2021. Dans le cas contraire la MSC sera automatiquement souscrite pour l'élève et facturée d'un montant de 11€ sans annulation possible. Si vous souhaitez adhérer à la Mutuelle Saint-Christophe merci de nous remettre le bulletin d'adhésion que vous trouverez en documentation jointe.
(Attention : pas de paiement par chèque).

En attendant ce moment fort de rentrée, Je vous souhaite à tous de très belles vacances.

Bien cordialement,

J-F. SCHOULLER.

Organisation de la rentrée

(sous réserve des directives du gouvernement liées au covid 19 non connues à ce jour.)

Pour les parents d'enfants de maternelle qui le souhaitent vous aurez la possibilité de venir le 31 août 2020 entre 16h et 17h pour rencontrer le personnel, les enseignants et déposer les fournitures.

MATERNELLES et PRIMAIRES

Mardi 01^{er} septembre 2020 à 09h00
sur la cour des maternelles

Classes de 5^e /4^e /3^e

Mardi 01^{er} septembre 2020
sur la cour du collège

09h15 : Accueil des élèves de 5^e

09h45 : Accueil des élèves de 4^e

10h15 : Accueil des élèves de 3^e

Restauration scolaire / sortie pour les externes à 12h15

13h45 : début des cours

Fin des cours à 15h35.

Classes de 6^e

Mercredi 02 septembre 2020 à 09h00
sur la cour du collège (pas de classe pour les 5^e/4^e/3^e)

fin des cours à 11h45

Matériel nécessaire le jour de la rentrée : de quoi écrire (crayons et papier), agenda et pochette rouge (chemise à rabats et à élastiques).

J-F. Schouller, Chef d'établissement.

Restauration scolaire : **Régime (externat et demi-pension), Allergies alimentaires**

Tout changement de régime devra faire l'objet d'une demande par mail à vie.scolaire@icsca.fr et entraînera un changement de carte scolaire qui vous sera facturée 5 euros.

Élève Externe : L'élève n'est pas inscrit au self pour toute l'année. Toutefois, vous pouvez passer commande pour chaque repas occasionnel par mail à vie.scolaire@icsca.fr au plus tard le mardi de la semaine qui précède le(s) jour(s) de repas.

Élève Demi-Pensionnaire 1, 2 ou 3 jour(s) (uniquement des jours fixes) : L'élève est inscrit au self pour un ou des jours en particulier et doit donc consommer ces 1, 2 ou 3 repas hebdomadaires. Ces jours seront inscrits sur la fiche de renseignement jointe. En cas d'absence prévisible, celle-ci devra être signalée aussitôt à la vie scolaire par mail.

Élève Demi-Pensionnaire 4 jours (lundi + mardi + jeudi + vendredi) : L'élève est inscrit au self pour tous les jours de la semaine pour toute l'année scolaire, et doit donc consommer ses 4 repas hebdomadaires prévus et commandés. En cas d'absence prévisible, celle-ci devra être signalée aussitôt à la vie scolaire par mail.

Allergies alimentaires : Des protocoles de prise en charge spécifique alimentaire vous sont transmis en pièce jointe. La société de restauration demande que le document médical soit désormais édité par un médecin spécialisé : Allergologue pour les allergies, Gastro-entérologue pour les intolérances alimentaires, diabétologue pour le diabète. Dans un souci de validité, tout PAI déjà mis en place nécessite le renouvellement de la fiche médicale chaque année. A réception du PAI nous transmettrons à la société de restauration qui préparera les aliments spécifiés, une photo permettant d'identifier l'enfant concerné.

Pour le collège : si la famille estime que l'enfant est autonome et responsable, il n'y a pas besoin de remplir le dossier. Il suffira de remplir la fiche Autonomie du convive. En cas de doute, l'enfant pose la question lors de son passage au self.

PAI : Protocole d'Accueil Individualisé

Tout élève présentant une maladie chronique ou de longue durée, une allergie ou une intolérance peut bénéficier d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Le PAI prévoit des aménagements spécifiques et les soins sur le temps scolaire et la restauration. Il est élaboré par le médecin de l'éducation Nationale à partir des renseignements fournis par la famille et le médecin traitant en concertation avec l'équipe pédagogique.

Le protocole d'urgence doit être rédigé par le médecin traitant. Le PAI et les médicaments (réunis dans une même trousse d'urgence fournie par la famille) accompagneront l'enfant lors des déplacements extérieurs.

Les documents vous sont transmis en pièces jointes. Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec votre médecin traitant ou spécialiste afin de renouveler ou mettre en place le PAI dès le premier jour de la rentrée.